



## Faire venir en france le frère de ma femme étrangère

Par **aliasseur**, le **22/06/2011** à **16:52**

bonjour

je suis français marié avec une étrangère qui a une carte de séjour d'un an

j'aimerais savoir si elle pouvait faire entrer chez nous son jeune frère de 17 ans

si oui vaut mieux le faire pendant qu'il est mineur ou attendre sa majorité ?

je vous remercie d'avance

Par **Domil**, le **22/06/2011** à **18:55**

Majeur ou mineur, il n'y a aucun droit particulier au séjour en France, pour un collatéral. Il faudra qu'il immigré normalement.

SAUF si le mineur est orphelin de père et de mère, et que sa soeur est sa seule famille.

Par **aliasseur**, le **22/06/2011** à **23:06**

quand vous dites normalement ? c'est par quelle procédure ?

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **01:44**

Il doit avoir un motif pour entrer en France, donc comme il ne semble pas avoir un motif vie privée et familiale, il va falloir trouver un motif professionnel donc un contrat d'embauche dans un métier sous tension dans votre région ou avec un employeur qui aura fait les démarches pour prouver qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France

Par **aliasseur**, le **23/06/2011** à **22:51**

hum

merci des précisions

lui trouver une embauche sera assez difficile

il n'y a pas d'autres astuces ?

le marie de ma cousine française est étranger résident en france avec carte de séjour de 10 ans, et je sais qu'il a fait venir son neveu (fils de sa soeur) et il a pu avoir un titre (que je ne connais pas) valable 5 ans

je ne sais pas comment ils ont fait et je n'ose pas leur demander :(

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **22:51**

valable 5 ans ? Il est d'une nationalité de l'UE ?

Par **aliasseur**, le **24/06/2011** à **17:20**

non pourtant